

2022-1960
2022-06-02

{Base Container Label}

GROUPE

7

FONGICIDE

Fongicide S-2399 SC Master

SUSPENSION CONCENTRÉE
USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression ou la répression de certaines maladies dans les pommes, le soja et la betterave à sucre.

Une marque d'INDIFLIN^{md}

PRINCIPE ACTIVE:

Inpyrfluxame 31.25%

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,019 % OU 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00113% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037% comme agents de conservation

AVERTISSEMENT - POISON



LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 34520
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 400 mL à vrac

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, ON, Canada N1C 0A1
(519) 767-9262
www.valent.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'indication contraire ci-dessous. Des gants ne sont pas requis dans l'intérieur de la cabine pendant l'application.

Pour l'application à l'aide d'atomiseurs portatifs ou d'équipement portatif à jet porté, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec une cagoule résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques et un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides.

Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'EPI dès que la manipulation du produit est terminée. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls des manipulateurs protégés peuvent rester dans l'aire d'épandage.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisateur aérienne.

N'appliquer que si le risque de dérive vers des habitations ou d'autres lieux d'activités humaines tels que maisons, chalets, écoles ou aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur.

Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant l'expiration du délai de sécurité, soit 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, communiquez avec Valent Canada, Inc.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées.

Ce produit affiche des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau

souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables et la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Conserver le pesticide dans le contenant d'origine. Conserver dans un endroit frais, sec et sécuritaire. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

{Booklet Label}

GROUPE

7

FONGICIDE

Fongicide S-2399 SC Master

SUSPENSION CONCENTRÉE
USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression ou la répression de certaines maladies dans les pommes, le soja et la betterave à sucre.

Une marque d'INDIFLIN^{md}

PRINCIPE ACTIVE:

Inpyrfluxame 31.25%

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,019 % OU 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00113% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037% comme agents de conservation

AVERTISSEMENT - POISON



LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 34520
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 400 mL à vrac

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd.
Guelph, ON, Canada N1C 0A1
(519) 767-9262
www.valent.ca

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après la manipulation et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, à moins d'indication contraire ci-dessous. Des gants ne sont pas requis dans l'intérieur de la cabine pendant l'application.

Pour l'application à l'aide d'atomiseurs portatifs ou d'équipement portatif à jet porté, porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec une cagoule résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques et un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou un boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Retirer l'EPI dès que la manipulation du produit est terminée. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Ne pas appliquer ce produit de manière à exposer les travailleurs ou d'autres personnes, que ce soit directement ou par la dérive de pulvérisation. Seuls des manipulateurs protégés peuvent rester dans l'aire d'épandage.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisateur aérienne.

N'appliquer que si le risque de dérive vers des habitations ou d'autres lieux d'activités humaines tels que maisons, chalets, écoles ou aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur.

Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant l'expiration du délai de sécurité, soit 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, communiquez avec Valent Canada, Inc.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique n'est connu. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les plantes terrestres non ciblées.

Ce produit affiche des propriétés et des caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit chimique peut contaminer l'eau

souterraine, particulièrement là où les sols sont perméables et la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Conserver le pesticide dans le contenant d'origine. Conserver dans un endroit frais, sec et sécuritaire. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

NE PAS UTILISER CE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide S-2399 SC Master contient un fongicide du groupe 7. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide S-2399 SC Master et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un

métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'utilisation du Fongicide S-2399 SC Master ou d'autres fongicides du même groupe 7 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Ne pas effectuer plus que le nombre total de traitements indiqué sur l'étiquette ni dépasser le nombre maximal de traitements consécutifs avec le Fongicide S-2399 SC Master ou d'autres fongicides du même groupe au cours d'une même année.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique. Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Aviser Valent Canada, Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité au Fongicide S-2399 SC Master chez l'agent pathogène.
- Si la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si c'est possible.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les maladies.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368 ou à www.valent.ca.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MODE D'ACTION

La matière active du Fongicide S-2399 SC Master, l'inyprfluxame, appartient au groupe 7 du FRAC, soit la famille des inhibiteurs de la succinate-déshydrogénase (SDHI). Comme tout autre fongicide du groupe 7, l'inyprfluxame agit en inhibant la succinate-déshydrogénase, une enzyme clé dans la chaîne de respiration des champignons.

Le Fongicide S-2399 SC Master est un agent protecteur qui doit être appliqué avant l'infection pour offrir une maîtrise optimale des maladies. On obtient une maîtrise optimale des maladies par l'utilisation du Fongicide S-2399 SC Master dans le cadre d'un programme de

pulvérisations régulières et lorsqu'il est utilisé en alternance avec d'autres fongicides efficaces ayant un mode d'action différent (fongicides d'un groupe autre que le groupe 7).

RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE

Ne pas effectuer de traitement si on prévoit de la pluie dans l'heure suivant l'application, à défaut de quoi la maîtrise des maladies foliaires pourrait être réduite.

PRÉPARATION DU PULVÉRISATEUR

Avant l'application du Fongicide S-2399 SC Master, s'assurer que l'équipement est propre et bien entretenu. La cuve du pulvérisateur, les conduites et les rampes doivent être nettoyées pour s'assurer qu'elles ne contiennent aucun résidu des produits utilisés précédemment. L'équipement d'épandage doit être nettoyé conformément aux directives du fabricant du dernier produit utilisé avant que l'équipement ne serve à l'application du Fongicide S-2399 SC Master. Si deux produits ou plus ont été utilisés en association avant l'application du Fongicide S-2399 SC Master, les directives de nettoyage les plus contraignantes doivent être suivies.

L'équipement d'épandage doit être propre et en bon état de marche. La précision des buses doit faire l'objet de vérifications fréquentes.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

L'équipement d'épandage doit être nettoyé à fond tous les jours après l'application du Fongicide S-2399 SC Master. Une fois l'application terminée, nettoyer l'équipement d'épandage selon la marche à suivre suivante:

1. Vider complètement la cuve du pulvérisateur. Rincer le pulvérisateur à fond, y compris l'intérieur et l'extérieur de la cuve et tous les tamis.
2. Remplir la cuve d'eau propre et rincer toutes les conduites, rampes, buses et tamis.
3. Vider complètement la cuve.
4. Retirer toutes les buses et tous les tamis et les rincer à l'eau claire.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Remplir la cuve propre du pulvérisateur à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré.
2. Tout en poursuivant l'agitation, ajouter lentement le Fongicide S-2399 SC Master dans la cuve. Le système d'agitation doit créer des rides ou des ondulations à la surface de l'eau.
3. Si on procède au mélange en cuve du Fongicide S-2399 SC Master avec d'autres pesticides homologués, ajouter d'abord les sacs hydrosolubles, puis les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement les solutions.
4. Ajouter les adjuvants ou les agents tensioactifs requis.
5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.
6. Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer le jour même. Appliquer le Fongicide S-2399 SC Master dans les 24 heures suivant la préparation du mélange.

VOLUME DE LA SOLUTION DE PULVÉRISATION

Utiliser un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète et uniforme et la suppression la plus efficace possible.

Épandage au sol

Pour les applications au sol, utiliser au moins 500 L d'eau à l'hectare pour les pommes et 100 L à l'hectare pour le soja et la betterave à sucre.

Application au moyen d'un pulvérisateur à jet porté

Pour les pulvérisateurs pneumatiques ou à jet porté qui distribuent les gouttelettes dans le couvert de la culture au moyen d'un système à air forcé, celui-ci doit être réglé de manière à ne produire que le volume d'air requis pour pénétrer le couvert végétal et assurer une couverture uniforme. Ajuster les déflecteurs ou tout autre dispositif de visée de telle sorte que le jet pulvérisé soit dirigé sur la zone ciblée seulement. Munir le pulvérisateur de buses fournissant une application précise et uniforme.

GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

Il est de la responsabilité de l'applicateur d'éviter toute dérive des jets sur le site traité. Ne pas appliquer ce produit lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des zones traitées. L'interaction de plusieurs facteurs reliés à l'équipement et aux conditions météorologiques détermine le potentiel de dérive. L'applicateur doit considérer tous ces facteurs lors d'une prise de décision.

RESTRICTIONS POUR LA ROTATION DES CULTURES

Les cultures suivantes peuvent être semées après l'application du Fongicide S-2399 SC Master aux doses figurant sur l'étiquette. Ne pas semer avant le délai de sécurité recommandé pour la culture subséquente.

CULTURES	DÉLAI DE SÉCURITÉ
Soja Betterave à sucre	Immédiatement
Céréales, oléagineux et légumineuses (autres que le soja)	9 mois
Toutes les autres cultures	12 mois

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, les sources d'eau potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « grosse » de

l'ASABE (S572.1). La rampe doit être placée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** diriger le jet au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de cette zone, du côté face au vent).

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisateur aérienne.

Zones tampons :

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon. L'utilisation d'un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage, et trempage du sol et incorporation au sol NE requièrent PAS une zone tampon.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, forêts, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et bosquets d'arbustes), et des habitats aquatiques sensibles (tels que les lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, cours d'eau, réservoirs, terres humides).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :		
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur pour grandes cultures	Soja, betterave à sucre		1	1	1
Pulvérisateur pneumatique	Pommes	Début de la croissance	30	4	20
		Fin de la croissance	20	2	10

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASABE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

MODE D'EMPLOI SPÉCIFIQUE – TOUTES LES CULTURES

Calendrier de traitement : Commencer les traitements lorsque les conditions de la culture et/ou de l'environnement favorisent le développement des maladies. Appliquer à intervalles de 7 à 14 jours, selon la pression des maladies, à moins d'indications contraires dans les instructions spécifiques à la culture. En cas de conditions très favorables à la propagation des maladies ou si on prévoit de la pluie, utiliser la plus forte dose recommandée et l'intervalle le plus court. Appliquer sous forme de pulvérisation foliaire dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète et uniforme.

Mélanges en cuve : Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Valent Canada, Inc. au 519-767-9262 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Lorsque l'on utilise un mélange, toujours lire les étiquettes des produits d'association et respecter l'ensemble des modes d'emploi, des précautions et des limitations.

Gestion de la résistance : Le Fongicide S-2399 SC Master doit être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire intégrée (LAI). Si on utilise un mélange en cuve, utiliser en association avec un fongicide n'appartenant pas au groupe 7, qui est homologué pour le même pathogène ciblé.

Voir les paramètres de l'application le Tableau 1, Résumé des directives pour les cultures vivrières

Table 1 – Résumé des directives pour les cultures vivrières

Cultures	Stade de culture ou délai d'attente minimal avant la récolte (jours)	Dose maximale par application (mL/ha)	Nombre maximum d'applications séquentielles	Nombre maximum d'applications par année	Dose maximale à l'hectare, par année (mL/ha)	Restrictions pour le pâturage ou l'alimentation du bétail
Pommes	Chute des pétales	219	Sans objet	2	438	Non
Soja	R5	146	2	2	292	Oui
Betterave à sucre (une seule application en bande)	50	146	s.o.	1	146	Non

MODE D'EMPLOI, RESTRICTIONS ET LIMITES SPÉCIFIQUES À LA CULTURE

Lorsqu'appliqué selon le mode d'emploi, le Fongicide S-2399 SC Master supprimera les maladies indiquées, sauf indication contraire comme répression.

POMMES				
Maladies supprimées	Doses d'emploi	Volume de pulvérisation	Calendrier de traitement	Restrictions d'utilisation
Tavelure (<i>Venturia inaequalis</i>) Oïdium* (<i>Podosphaera leucotricha</i>)	146 à 219 mL/ha (50 à 75 g p.a./ha)	Un minimum de 500 L/ha	Appliquer de la pointe verte jusqu'à la chute des pétales. Ne pas appliquer avant le stade de la pointe verte.	Intervalle entre les traitements : 10 jours. DAAR : Ne pas appliquer après la chute des pétales. *Pour l'oïdium, l'application doit inclure un adjuvant organosilicié à 100 %, tel que Xiameter, à raison de 31,3 à 62,5 mL/100 L d'eau
RESTRICTIONS:				
<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas faire plus de deux applications du Fongicide S-2399 SC Master par année. • Ne pas appliquer plus de 438 mL/ha du Fongicide S-2399 SC Master par année. • Ne pas appliquer avec un agent tensioactif sauf un adjuvant organosilicié à 100 %. 				

MODE D'EMPLOI, RESTRICTIONS ET LIMITES SPÉCIFIQUES À LA CULTURE

SOJA				
Maladies supprimées	Doses d'emploi	Volume de pulvérisation	Calendrier de traitement	Restrictions d'utilisation
Rouille du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	146 à 219 (50 à 75 g p.a./ha)	Un minimum de : 100 L/ha	Appliquer avant le développement de la maladie.	Intervalle entre les traitements : 14 jours Ne pas appliquer avant le stade V3 ni après le stade R5.

RESTRICTIONS

- Ne pas faire plus de deux applications du Fongicide S-2399 SC Master par année.
- Ne pas appliquer plus de 292 mL/ha du Fongicide S-2399 SC Master par année. Quelle que soit la méthode d'application utilisée, p. ex. l'application foliaire (Fongicide S-2399 SC Master) et le traitement des semences (p.ex. Fongicide Zeltera), ne pas appliquer d'inpyrfluxame à raison de plus de 180 g m.a./ha par année.
- Ne pas laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter le fourrage, la paille ou le foin traités pour l'alimentation du bétail.

MODE D'EMPLOI, RESTRICTIONS ET LIMITES SPÉCIFIQUES À LA CULTURE :

BETTERAVE À SUCRE				
Application en bandes				
Maladies réprimées	Doses d'emploi	Volume de pulvérisation	Calendrier de traitement	Restrictions d'utilisation
Pourriture du collet du rhizoctone et rhizoctone commun (<i>Rhizoctonia solani</i>)	146 mL/ha (50 g p.a./ha)* Équivalent à : 0,22 à 0,26 mL (0,075 à 0,09 g p.a.) / 100 mètres de rang	Un minimum de : 100 L/ha	Stade de 2 à 8 feuilles	Appliquer dans une bande de 15 à 18 cm par-dessus le rang de culture. *Un agent tensioactif non ionique doit être ajouter à la solution de pulvérisation à raison de 0,125% v/v (125 mL/100 L d'eau) Ne pas application par application goutte à goutte par-dessus du rang de semences. DAAR : 50 jours.

RESTRICTIONS

- Ne pas faire plus d'une application du Fongicide S-2399 SC Master par année.
- Ne pas appliquer plus de 146 mL/ha du Fongicide S-2399 SC Master par année.